

Cession des Participations Détenues par Al Karama Holding dans le Capital de la Société CAR PRO, Concessionnaire Officiel des Voitures de la Marque SUZUKI en Tunisie



Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La société Al Karama Holding (le «**Cédant**») envisage de céder sur Appel d'Offres, la totalité de ses participations directes et indirectes (la «**Participation**») représentant 100% du capital de la société CAR PRO (la «**Société**»).

United Gulf Advisory Services «**UGAS**» a été retenu comme conseiller exclusif d'Al Karama Holding pour la réalisation de l'ensemble du processus de cession (l'«**Opération**»).

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'informer les investisseurs potentiels de l'Opération et de permettre à ceux intéressés de retirer le dossier de pré-qualification.

Processus de Cession

Le processus de Cession comprend une phase de pré-sélection des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les investisseurs pré-qualifiés. En tant que partenaire technique Suzuki Motor Corporation (**SMC**) est associé avec le Cédant au processus de pré-qualification des investisseurs.

Retrait du dossier de pré-qualification

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, à partir du **Mardi 08 Décembre 2015 à 09h00** au siège d'Al Karama Holding, Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac, Tunis, le Dossier de Pré-qualification (**DPQ**) qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Le retrait est conditionné par la signature d'un accord de confidentialité téléchargeable sur www.alkaramaholding.com et www.ugfsnorthafrica.com.tn et le paiement d'un montant non restituable de mille dinars tunisiens (**1.000 DT**) payable par chèque certifié libellé au nom d'Al Karama Holding ou en espèces.

Conditions de pré-qualification

L'Investisseur désirant participer devra être (i) une personne physique ou morale de nationalité tunisienne ou (ii) un consortium dirigé par un chef de file de nationalité Tunisienne. Les investisseurs étrangers peuvent participer aux consortia dans une limite ne dépassant pas **35%**.

Le Cédant se réserve le droit, à tout moment du processus, de ne pas retenir un ou plusieurs investisseurs à participer au processus de cession, en cas de non-respect par le/les investisseurs intéressés de la réglementation en vigueur.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt directement par porteur contre décharge ou par Rapid Poste, le cachet du bureau d'ordre et celui de la Poste faisant foi, et ce au plus tard le **Mercredi 30 Décembre 2015 à 17 heures** à l'adresse suivante :

Al Karama Holding

Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi,
Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Travaux de Due-Diligence

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés au plus tard le **01 Février 2016** et pourront alors retirer un dossier d'appel d'offres composé (i) du règlement de l'appel d'offres, (ii) d'un memorandum d'information et (iii) d'un projet d'acte de cession.

Les Candidats pré-qualifiés auront accès à une Data Room qui sera ouverte selon un calendrier et des modalités définies dans le dossier d'Appel d'Offres. Ils pourront poser par écrit des questions et proposer des amendements au projet d'acte de cession.

Contact et demande d'information



Rue du lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage- les berges du lac 1, Tunis

Tél.: 71 167 500 / Personnes à contacter : Mohamed Salah FRAD/Afef BEN MANSOUR/Adnane RAHMANI

E-mail : mfrad@ugfsnorthafrica.com.tn ou abenmansour@ugfsnorthafrica.com.tn ou arahmani@ugfsnorthafrica.com.tn